

Quels critères pour qu'une communauté ne reconnaisse pas un individu ?

[16] Des Alliés sont des hommes de deux cités qui, pour ne pas être exposés au péril d'une guerre ou pour quelque autre raison d'utilité s'engagent par contrat à ne pas se faire de mal les uns aux autres, mais au contraire à s'assister en cas de besoin, chacune des deux cités continuant de former un État propre. Ce contrat aura force aussi longtemps que son fondement, c'est-à-dire la considération du danger ou de l'utilité subsistera, car nul ne contracte et n'est tenu d'observer un pacte que par espoir de quelque bien ou crainte de quelque mal ; si ce fondement n'est plus, le pacte aussi a cessé d'être, l'expérience même le montre assez. Alors que, en effet, des États indépendants s'engagent par contrat à ne pas se causer de dommage l'un à l'autre, ils s'efforcent néanmoins, autant qu'ils peuvent, d'empêcher que l'un d'eux n'acquière une puissance plus grande, et n'ont pas foi aux paroles échangées, s'ils n'aperçoivent assez clairement la raison d'être et l'utilité pour l'un et l'autre du contrat. Autrement dit, ils craignent la fourberie, non sans raison ; qui donc se reposera sur les paroles et les promesses d'un autre, alors que cet autre conserve sa souveraineté et le droit de faire ce qui lui plaira et que sa loi suprême est la salut et l'utilité de l'État où il commande, qui, sinon un insensé ignorant le droit des souverains ? Et si, en outre, nous avons égard à la piété et à la religion, nous verrons que personne ne peut sans crime tenir ses promesses au détriment de l'État où il commande ; toute, promesse qu'il a faite en effet et qui se trouve par chance dommageable à l'État, il ne peut la tenir qu'en manquant à la foi due à ses sujets, laquelle cependant l'oblige par-dessus tout et qu'on a coutume de promettre solennellement de garder.

[17] Poursuivant, je dirai que l'Ennemi est celui qui vit hors de la cité et ne reconnaît, ni en qualité d'allié, ni en qualité de sujet, le gouvernement qu'elle a institué. Ce n'est pas la haine en effet qui confère la qualité d'ennemi de l'État, c'est le droit qu'a la cité contre lui, et à l'égard de celui qui ne reconnaît l'État constitué par elle par aucune sorte de contrat, la cité a le même droit qu'à l'égard de celui qui lui a causé un dommage : elle pourra donc à bon droit, par tout moyen à sa portée, le contraindre à se soumettre ou à s'allier à elle.

Spinoza, *TTP*, chapitre XVI, §16-17

Quels critères pour qu'une communauté ne reconnaisse pas un individu ?

*

Entre soudain le Roi avec ses hommes d'armes.

LE HÉRAUT. — J'emmènerai ces femmes — à moins qu'on ne me les arrache.

Le ROI. — Y toucher t'en cuirait, ce ne serait pas long !

LE HÉRAUT. — J'entends là des mots peu hospitaliers.

LE ROI. — Je ne vois pas des hôtes en ceux qui dépouillent des dieux.

LE HÉRAUT. — Voilà ce que je dirai aux enfants d'Égyptos.

LE ROI. — Ce souci-là n'inquiète pas mon cœur !

LE HÉRAUT. — Mais, pour que mon rapport soit strict et précis — car il faut qu'un héraut rende de tout un compte clair — comment m'exprimerai-je? par qui dirai-je que me fut arrachée la troupe de cousines sans laquelle je reviens? Ces débats-là, Arès ne les juge pas d'après des témoignages; jamais telle querelle ne fut par lui réglée à prix d'argent. Il faut d'abord que des guerriers tombent par centaines et rejettent la vie dans les convulsions.

LE ROI. — Pourquoi te donner mon nom? Tu l'apprendras avec le temps, toi comme tes compagnons. Ces femmes, tu les emmèneras, si elles y consentent de bon cœur, quand tu auras, pour les convaincre, trouvé de pieuses raisons. Par un vote unanime, le peuple argien l'a proclamé sans appel : jamais il n'abandonnera à la violence une troupe de femmes. C'est là un clou assez fermement planté et enfoncé pour que rien ne l'ébranle jamais. Il ne s'agit point de mots inscrits sur des tablettes ni scellés dans des rouleaux de papyrus : tu entends ici le clair langage d'une bouche libre. Allons, vite, hors de ma vue !

Eschyle, *Les Suppliantes*, p.83